

A&V Invest SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24, cours Gambetta,
33400 TALENCE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 17 FEVRIER 2026

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Dominique AUDY, demeurant 24, cours Gambetta, 33400 TALENCE,

Monsieur Kévin VANQUICKELBERGHE, demeurant 60, rue de Belfort, 33000 BORDEAUX,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A&V Invest SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 24, cours Gambetta, 33400 TALENCE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 17 février 2026,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Dominique AUDY,**
Née le 22 novembre 1954 à TALENCE,
De nationalité française,
Demeurant 24, cours Gambetta, 33400 TALENCE,

ET

- **Kévin VANQUICKELBERGHE,**
Né le 15 janvier 1986 à CHAMBERY,
De nationalité française,
Demeurant 60, rue de Belfort, 33000 BORDEAUX,

disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Dominique AUDY et Kévin VANQUICKELBERGHE acceptent les fonctions de gérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Mme Dominique AUDY et M. Kévin VANQUICKELBERGHE auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à TALENCE
Le 17 février 2026

Dominique AUDY

Kévin VANQUICKELBERGHE